

Décret

Générale

modern

Décret n° 2000-0148/PR/MET portant approbation du Contrat de Gestion du Port de Djibouti.

n° 2000-0148/PR/MET

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	Date de publication 11 juin 2000
Numéro JO n° 11 du 15/06/2000	Date du numéro 15 juin 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU La loi n°12/AN/98 du 11 mars 1998 portant réforme de Sociétés d'Etat, Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial

VU L'arrêté n°71-954/SG du 03/07/91 portant règlement d'Exploitation du PAID

VU Le décret n°99-0077/PR-MFEN portant réforme des Etablissements Publics

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 juin 2000 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le contrat de gestion du Port de Djibouti par Dubai Port International (DPI) pour une durée de 20 ans à compter du 1er juin 2000.

Article 2

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Par le Président de la République
chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH